PICTOGRAMME PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE - M016
Référence : 03910



RESUME

Panneau d'obligation avec pictogramme port du masque respiratoire en PVC, aluminium ou autocollant. Format rond. Disponible en 5 dimensions différentes de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme harmonisé et normé ISO 7010
- Picto masque obligatoire blanc sur fond bleu
- Disponible en version autocollante très facile à appliquer
- Large choix de dimensions

Retrouvez également le panneau port du masque obligatoire avec texte.



DECLINAISONS

Dimension	Matière
⌀ 100 mm	Panneau PVC
⌀ 150 mm	Panneau PVC
⌀ 200 mm	Panneau PVC
⌀ 320 mm	Panneau PVC
⌀ 420 mm	Panneau PVC
⌀ 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 100 mm	Autocollant
⌀ 150 mm	Autocollant

⌀ 200 mm	Autocollant
⌀ 320 mm	Autocollant
⌀ 420 mm	Autocollant
⌀ 100 mm	Aluminium
⌀ 150 mm	Aluminium
⌀ 200 mm	Aluminium
⌀ 320 mm	Aluminium
⌀ 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Pourquoi installer un panneau port du masque respiratoire ?

À l'occasion de certaines activités ou missions notamment dans le BTP, le masque doit être porté afin de protéger les voies respiratoires de poussières, de particules fines et toxiques, d'aérosols ou de fumées.

L'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs, il doit donc fournir ces protections respiratoires lorsqu'elles sont nécessaires mais aussi s'assurer que celles-ci sont bien portées en affichant l'obligation.

Avertissez alors les travailleurs lorsque le port des protections respiratoires est obligatoire à l'aide de ce pictogramme normé.

Pictogramme Masque de protection ISO 7010

Depuis le 1er janvier 2014, tous les panneaux d'obligation nouvellement installés doivent être conformes à la norme ISO 7010. Cette norme permet de faciliter la compréhension des panneaux de sécurité en harmonisant les symboles graphiques utilisés au niveau international.

Renforcez la compréhension de votre signalétique en optant pour un panneau de signalisation d'obligation avec texte et pictogramme.

Caractéristiques techniques

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d’un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l’intérieur et à l’extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools…) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions du panneau masque obligatoire

- ⌀ 100 mm
- ⌀ 150 mm
- ⌀ 200 mm
- ⌀ 320 mm
- ⌀ 420 mm

Pictogramme d'obligation M016 conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant une tête équipée d'un masque chirurgical.

Conditions d'utilisation

À fixer dans les lieux où le port du masque est obligatoire. Le panneau résiste à un usage intérieur sur le très long terme et à l'extérieur sur le moyen terme.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C. Idéal pour un collage sur machine.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Découvrez aussi le pictogramme protection des voies respiratoires ISO M017 ou le panneau lavage des mains obligatoire.